BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°045-2017/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) SUR LA FACILITATION DES ECHANGES, ADOPTE A BALI EN INDONESIE, EN DECEMBRE 2013

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 octobre 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, adopté à Bali en Indonésie, en décembre 2013.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 octobre 2017

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Bachir Ismaël OUEDRAOGO